



PSP Military Housing | Logement Militaire PSP
CFSG | GSFC Ottawa-Gatineau



AVIS AUX NOUVEAUX OCCUPANTS DU LOGEMENT MILITAIRE PSP

Nous vous signalons que la période d'occupation minimum est **d'une (1) année**.

Si, pour des raisons opérationnelles documentées, vous devez quitter le Logement militaire PSP avant la fin de la période d'une (1) année, le paragraphe ci-dessus ne s'applique pas.

Je reconnais par la présente que j'ai lu et compris toutes mes responsabilités et je m'engage à les respecter.

Nom (en lettres moulées) : _____

Numéro matricule : _____

Signature: _____

Date: _____

(jj-mm-aaaa)